

## L'ORGUE DES NORBERTINES DE REKEM (1629)

Richard Forgeur

Le village de Rekem, situé à dix kilomètres au nord de Maastricht, dans le Limbourg belge est connu des vieux wallons qui ne voudraient pas s'y rendre... (1) et des historiens (2) qui se rappellent qu'il fut pendant de nombreux siècles le centre d'une seigneurie devenue plus tard un comté immédiat du Saint Empire romain, c'est à dire que le seigneur était souverain, relevant immédiatement de l'empereur. La capitale de ce comté de quelques villages fut aussi le siège d'un couvent de Norbertines dont l'histoire est mal connue parce que ses archives sont perdues depuis longtemps. Fondée au 12<sup>me</sup> siècle et supprimée en 1796, cette communauté de religieuses, une dizaine, était placée sous la direction d'un prieur nommé par l'abbé de Cornillon-Beaurepart à Liège, chargé de la gestion temporelle tandis qu'une prieure assurait la direction spirituelle. Le couvent fut détruit en 1610 par les troupes des Etats Généraux de Hollande et rebâti vers 1625 grâce aux subsides accordés par le seigneur du lieu. Vendu en 1797, il fut démoli peu après. Il en subsiste quelques statues de saints placées à l'église paroissiale.

Le 7 août 1629, la prieure signait à Liège, un contrat d'achat d'un orgue jusqu'ici inconnu semble-t-il (3)

La découverte par Monsieur J.M. Lechanteur, premier assistant à l'Université de Liège, est d'autant plus intéressante qu'elle donne une précision sur l'étendue du priorat de Catherine de Fraipont et qu'elle fait connaître un aspect de l'activité de deux facteurs d'orgues, Florent Hocquet et Jean Goldfuss, célèbres, il est vrai, mais dont l'activité est très loin d'être entièrement connue (4).

Quoique le couvent semble avoir utilisé l'allemand et non le néerlandais comme langue véhiculaire, le contrat est rédigé en français. A première vue a chose surprend, même si la prieure est de famille liégeoise, quand on pense que les deux facteurs sont l'un, originaire de Grave en plein Pays-Bas actuels, sur la Meuse, près de Nimègue, et l'autre, allemand.

Elle est moins surprenante quand on lit la lettre que Hocquet écrivit, en français, le 22 janvier 1619, à un membre du conseil de fabrique de la cathédrale de Bois-le-Duc, Hoornbeek. Cet homme, qui résida à Liège, à Cologne et à Trèves, dont il était bourgeois en 1610, est un international polyglote.

Il est surtout connu pour avoir construit avec Goldfuss précisément, le grand orgue de la cathédrale de Bois-le-Duc (qui subsiste en partie) même s'il ne l'a pas achevé. En 1610, il édifia avec son frère Nicolas l'orgue de Sankt-Wendel (Sare) et, en 1623, celui du dôme de Mayence. En 1620, il avait fourni un positif à la cathédrale de Liège et il n'est pas exclu qu'il

soit l'auteur du magnifique instrument posé à Saint-Jacques de Liège, en 1600, dont le buffet fait journellement l'admiration des connaisseurs autant que des touristes.

Son élève, — plus tard son associé — Hans Goldfuss (†1658) était d'une génération plus jeune que lui. Il ne semble pas avoir beaucoup travaillé dans la région mosane, si l'on excepte son action à Bois-le-Duc, où il fut d'ailleurs remercié et remplacé par les Hagerbeer. On cite ses œuvres à Tongerlo (1642) dont le pédalier, aussi fourni qu'un manuel, était alors une nouveauté, Rotterdam (1642-44), Steenokkerzeel (1630), St-Jean à Ter- vueren (1634), Asse (1637-39), etc.

Le contrat prévoit un paiement de 529 florins Brabant-Liège quoique le comté de Rekem ait eu sa propre monnaie (6) dont le cours était probablement trop peu connu pour être utilisé dans une convention internationale. La convention énumère les jeux à placer dans l'orgue, l'étendue du clavier qui commencera à do en bas et finira à do en haut « comme les épinettes fabriquées par les mêmes facteurs », on ajoutera un rossignol, un tambour, et un bon tremblant; la caisse sera fournie par les facteurs qui seront payés en trois fois, à savoir, huit jours après la signature du contrat, une partie quand l'orgue sera en état de jouer et une troisième, après la visite des experts. C'est à peu près conforme à la coutume.

Le prix était-il élevé? Il ne semble pas. Quelques années avant, Floris Hocquet avait placé un positif à la cathédrale de Liège (7) pour 600 florins tandis qu'en 1649, Jacques Boesmans en avait prêté un à la même église dont il estimait la valeur à 200 patacons (8) soit 800 florins. Malheureusement ces instruments ne sont pas assez connus quant à leur ampleur ou leur qualité, pour pouvoir en apprécier le prix. Il faut donc attendre une enquête plus poussée pour pouvoir juger.

Que devint l'orgue des norbertines lors de la suppression du couvent? Il n'était pas convoité par les paroissiens de Rekem qui venaient d'en acheter un, en 1774; il est cependant plus que probable qu'il aura été acquis par une paroisse plus ou moins proche. Les fouilleurs d'archives paroissiales le retrouveront probablement... un jour.

### ANNEXE.

Liège, 7 août 1629. Les norbertines du couvent de Sainte-Madeleine à Rekem achètent un orgue neuf aux facteurs Florent (Hocque(t) et Jean Goldfuss pour 529 florins brabant liégeois.

Archives de l'Etat à Liège, Protocole du notaire Walthery.

Les dames de Reckem.

Le septième jour d'aoust 1629, constituée Révérende Dame dame Catherine de fraipont, dame des cloistre et maison de Reckem at convenu avec honorable maitre florence Hocketz ensemble avec Hans Goltfist ambedeux maitres et faiseurs d'orgues presents, ce acceptants scavoir que au moien et parmi la some de cincque cent et vingte neuff florins brabant, argent coursable en Liège, iceux maîtres florence et Hans seront tenus entre icij et les Pasques prochaines d accomoder et faire a leur coust, fraizes et despens, audit monastere de Reckem, des orgues en la forme séquentes scavoir ayants neuff registres. Quinctadenne sonnantes huict pieds secondement flutte sonnante a 4 pieds.

Prestant de 2 pied

Octave de 1 pied

Quinte flutte

Cyfflet

Sesquialtere le registre coupé en deux

Mixture

Cymbal serat aussy tenu de livrer deux cyfflet (1) bon, pour le dit orgue suffisant et le clavij de 44 touche commencent en bas en c sol fat ut à la façon de leur épinette finissant en haut en c comme aussy le rosignol, tambour avec bon tremblan. En outre la casse de bois de façon et tele quil appartient pour tel ouvrage et avec tele proportion que les dits orgues requierent.

Le payement desquels cincque cent et vingte neuff florins ce ferat en trois termes scavoir le premier dans huicts iours prochainement, lauttre quand lorgue serat aportee sur le lieu et commencerat a sonner; le dernier apres que la besongue serat delivrée au contentement de d [lacune] par maîtres orgaultes [lacune] cog [lacune] sseurs et pour assurance du iceux maitres florence et Hans ont obligé tous leurs biens presents et futurs pour a iceux revenir suivant les usans et coutumes du pays à quel effect ont constitué le porteur de ceste. faicte en la maison de l'inhabitation du sieur Jean Chokier soub les encloistres de St Jean Evangeliste en Liège en présence du sieur Jean Chokier, maitre martin fronville, et Servais Jacob comme tesmoin a ce requis

Florentz hocquett

Hans goltfids

Servaes Jacobs

Waltery notar...

Sr Catherina Fraypont

Damme au cloijstre

de raijkem

Jean de Chokier

Martin Fronville

Et moy conrard Scohier

Canone de la table (11) comme

tesmoins aussy a ce appelé

(1) Lisez : soufflets

## NOTES.

1. L'ancien château des comtes, construit vers 1600, est devenu un hospice pour gens pauvres ou ruinés incapables de gérer leurs finances. L'expression wallonne « aller à Rekem » veut dire se ruiner au point de devoir trouver asile à l'hospice de Reckem. On dit de ceux qui le font « c'est on Rekem ».
2. La liste des livres ou articles consacrée à cette seigneurie est trop longue pour être rappelée ici d'autant plus que l'histoire du couvent n'y est que esquissée. On la trouvera dans N. Backmund, *Monasticon prae-monstratense*, t. 2, p. 392-393, Straubing, 1952 et la bibliographie dans L. de Wachter, *Repertorium van de vlaamse gouwen en gemeenten*, 3 (1945) 571-573 et 6 (1957) 255.  
  
Le souvenir de ce couvent n'a pas été rappelé par l'exposition « *De glans van Prémontré, Oude kunst uit witheerenaldijen der lage landen* » qui eut lieu en 1973 à l'abbaye du Parc. La prieure Anne de Fraipont n'était connue que depuis 1631. On peut donc ajouter deux ans, au moins à son priorat.
3. Archives de l'Etat à Liège, Notaire Walthery, à la date. Je remercie vivement Mr Lechanteur qui a eu l'obligeance de me faire connaître ce texte.
4. M.A. Vente et F. Peeters, *L'orgue et la musique d'orgue*, Anvers 1971, passim.
5. M. A. VENTE, *Proeve van een repertorium van de archivalia betrekking hebbende op het Nederlandse orgel en zijn makers tot omstreeks 1625*. Académie Royale de Belgique. Classe des Beaux-Arts, *Mémoire in 8°*, t. 10 (1956-1959) p. 94.
6. [WOLTERS] *Notice historique sur l'ancien comté impérial de Reckheim*, Gand, 1848, 236 p. donne beaucoup de précisions et de dessins de ces monnaies.

7. Il ne peut, en effet, être question d'un grand instrument. Le 8 janvier 1620 (A.E.L. *Cathédrale, secrétariat*, rég. 7, p. 69) le chapitre décide de faire « non un orgue mais un positif ». Le lundi 16 mars 1620 (p. 71) la décision est remise en question puis confirmée en termes très précis : un contrat a été signé « *pro positivis conficiendis* » car le chapitre général du 3 septembre précédent (p. 101) avait décidé « *constitui mediocria organa* ». Finalement, il paye 600 florins à Florent Hocquet. Cette somme peu élevée, est très insuffisante pour l'achat d'un grand orgue comme on le voit dans cet article. Les grands instruments de Picard, un siècle après il est vrai, coûtaient de 8 à 10.000 florins. Il est d'ailleurs amovible puisque le vendredi 4 septembre 1620, après de longues discussions, le chapitre décide de placer cet orgue et un autre sur le jubé, des deux côtés, le long des murs. La décision du 8 mars

1641 (reg. 28, ancien 136, p. 192) concerne non pas cet orgue ci mais celui de la chapelle du Saint-Sacrement. Boesmans y avait placé un orgue lui appartenant au lieu de celui dont la tuyauterie avait été endommagée par des voleurs. Au lieu de réparer ce dernier on le cède à Boesmans en plus de 100 patacons (= 400 florins) contre celui de Boesmans auquel on ajoutera un nazard. Ces positifs étaient bien amovibles car douze ans avant, le 10 octobre 1629, on répare l'orgue de la chapelle du St-Sacrement, récemment transféré au vieux chœur (reg. 28, cité, p. 53).

Les textes cités ici ont été cités dans la remarquable étude de **Mr J. Quitin, Orgues, organistes et organiers de la cathédrale de Liège**, dans B.I.A.L. 80 (1967) 5-58.

Je ne les ai pas tous compris comme l'auteur. Le paiement des 600 florins à Hocqué est signalé par M.A. VENTE, **Proeve van een reperitorium**, cité à la note 5, de cet article, p. 112.

8. **Quitin**, op. cit., p. 11.
9. **J. Grauwels, Een lastenboek over een orgel van 1775 te Rekem**, dans **Limburg**, 40 (1961) 325-326.
10. Ce n'est pas celui d'Eckelbrade à Gronsveld qui provient du couvent de Hoogeruts à Noorbeek.
11. C'est-à-dire, chanoine de la petite table. Il s'agit d'un des deux chapitres, de rang inférieur, attachés à la cathédrale pour suppléer les chanoines de Saint-Lambert trop occupés par l'administration de l'évêché et de la principauté pour aller au chœur. Il n'existe pas de liste publiée des chanoines de St-Gilles, dits de la Petite Table.

**Ir. Bernard Pels-D'Hondt**

**FACTEUR D'ORGUES**

**3170 HERSELT**

Tél. (014) 54 46 57

## **LE FACTEUR D'ORGUES GREFFE MATHIEU-FRANÇOIS DE BLEGNY-TREMBLEUR**

**E. HUMBLET**

Dans le beau pays de Herve, beaucoup d'orgues furent construits au XIX<sup>m</sup> siècle par des organiers restant encore fidèles à la conception classique et qui ne subirent que très peu l'influence du romantisme.

Ces instruments ont leur type et leur construction propres. Les facteurs d'orgues du pays de Herve sont peu connus, si ce n'est la firme Molinghen, de Mortier (1) dont nous connaissons quelques instruments (Clavier, Berneau, Richelles).

Nous avons la satisfaction de vous en faire connaître un autre, peut-être très modeste, Monsieur Mathieu-François Greffe, de Blégny-Trembleur, dont il nous a été donné, le hasard aidant, de trouver un contrat de facture d'orgue.

Peut-être fut-il formé dans l'atelier du facteur d'orgues Dieudonné-Joseph Comblain, établi également à Blégny (2).

Dans ce contrat (voir supplément) il s'agissait de construire des orgues modestes pour la petite église de Lantremange, à trois kilomètres de Waremme. Le buffet sera en chêne, la cloison arrière en sapin ; il y aura 31 tuyaux de façade, en étain d'Angleterre ; l'orgue, à un clavier, aura six jeux, dont deux divisés :

Montre 8, Bourdon 8 (basse et dessus), Cornet, Prestant 4, Trompette 8 (basse et dessus), Salicional 8. Trois tiroirs resteront vides, afin de pouvoir y ajouter plus tard d'autres jeux, non mentionnés ici ; et enfin, il y aura une « place ménagée » pour recevoir la basse d'un bourdon 16 pour la pédale.

La caisse en chêne coûtera 1.000 F ; l'instrument même coûtera 2.550 F, soit un total de 3.550 F payable en trois tranches.

Le beau buffet, dont seul la façade a été maintenue, lors d'un agrandissement ultérieur, a le devant en plate-face. Il est richement orné et couronné de trois instruments.

Si le délai prévu (de quinze mois) fut respecté, l'instrument dut être achevé pour la Toussaint 1868.

Ne donnait-il pas satisfaction ? Ou songeait-on dans la suite à un orgue plus important, ou à compléter l'existant comme prévu ?